

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01496 Numéro SIREN : 438 476 491 Nom ou dénomination : BIDAUD FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2019 sous le numéro de dépôt 10262

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 24/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/10262

Déposant :

Nom/dénomination : BIDAUD FINANCES

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 438 476 491

N° gestion : 2001 B 01496



BIDAUD FINANCES

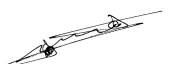
SAS au capital de : 14.800 €

Siège social : 59-61 avenue François Mitterrand – 91200 ATHIS-MONS

RCS EVRY B 438 476 491

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018





BIDAUD FINANCES

SAS au capital de : 14.800 €

Siège social : 59-61 avenue François Mitterrand – 91200 ATHIS-MONS

RCS EVRY B 438 476 491

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS BIDAUD FINANCES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS BIDAUD FINANCES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie :

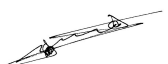
« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Au cas particulier, elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS BIDAUD FINANCES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



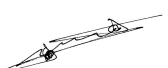
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MORSANG SUR ORGE, le 7 juin 2019



Marc GALLOIS

Commissaire aux comptes





SARL BIDAUD FINANCES
64 AV FRANCOIS MITTERAND
91200 ATHIS MONS

COMPTES ANNUELS du 01/01/2018 au 31/12/2018

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*

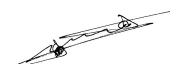
PBS CONSEIL

32 B Rue Victor Hugo

92800 PUTEAUX

01 41 44 92 92

Dossier N° 000436 en Euros.



BILAN ACTIF

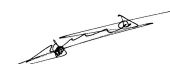
ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	13 365	13 365			
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	652 470		652 470	652 470	
	Créances rattachées à des participations	174 644		174 644	174 644	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières					
	Total II	840 479	13 365	827 114	827 114	
	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	43 703		43 703	53 491	9 788- 18.30-
	Autres créances	213 462		213 462	161 410	52 052 32.25
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	218 814		218 814	311	218 503 NS
	Charges constatées d'avance (3)	6 570		6 570	5 634	935 16.60
	Total III	482 548		482 548	220 846	261 702 118.50
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 323 027	13 365	1 309 662	1 047 960	261 702 24.97

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-

Dossier N° 000436 en Euros.

PBS CONSEIL



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 14 800)	14 800	14 800		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	833 304	833 304		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	789	789		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	507 007	477 803	29 204	6.11
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	344 852	29 204	374 056	NS
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
Total I		686 737	341 885	344 852	100.87
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	74 532	111 814	37 282	33.34
	Concours bancaires courants	132	103	28	27.49
	Emprunts et dettes financières diverses	457 820	428 197	29 623	6.92
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		31 072	31 072	100.00
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 892	25 465	15 573	61.15
	Dettes fiscales et sociales	74 633	36 533	38 099	104.29
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		67 963	67 963	100.00
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	5 917	4 927	990	20.10
	Total IV	622 925	706 075	83 150	11.78
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 309 662	1 047 960	261 702	24.97

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

622 925

630 729



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	291 311		291 311	178 946		112 366	62.79
Chiffre d'affaires NET	291 311		291 311	178 946		112 366	62.79
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits				0		0	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)			291 311	178 946		112 366	62.79
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			36 444	33 276		3 168	9.52
Impôts, taxes et versements assimilés			4 915	7 475		2 560	34.25
Salaires et traitements			158 056	89 953		68 103	75.71
Charges sociales			60 051	35 787		24 264	67.80
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				6 760		6 760	100.00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0			0	
Total des Charges d'exploitation (II)			259 466	173 251		86 215	49.76
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			31 845	5 695		26 151	459.19
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

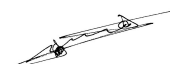
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	250 000		250 000	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	66 623		66 623	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	389 990		389 990	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	706 613		706 613	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 616	5 228	1 612	30.84
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 616	5 228	1 612	30.84
2. Résultat financier (V-VI)	702 997	5 228	708 225	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	734 842	467	734 375	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	389 990		389 990	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	389 990		389 990	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	389 990		389 990	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		29 671	29 671	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	997 924	178 946	818 978	457.67
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	653 072	208 150	444 922	213.75
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	344 852	29 204	374 056	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



SARL BIDAUD FINANCES

64 AV FRANCOIS MITTERAND

91200 ATHIS MONS

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

PBS CONSEIL

32 B Rue Victor Hugo

92800 PUTEAUX

01 41 44 92 92



ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Détail des charges à payer	X
Détail des charges constatées d'avance	X
Détail des produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Changement de méthode

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	13 365		
Autres participations	1 217 104		
TOTAL	1 217 104		
TOTAL GENERAL	1 230 469		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			13 365	13 365
Autres participations		389 990	827 114	827 114
TOTAL		389 990	827 114	827 114
TOTAL GENERAL		389 990	840 479	840 479

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	13 365			13 365
TOTAL GENERAL	13 365			13 365



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	174 644	0	174 644
Autres créances clients	43 703	43 703	
Impôts sur les bénéfices	212 161	212 161	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 006	1 006	
Débiteurs divers	295	295	
Charges constatées d'avance	6 570	6 570	
TOTAL	438 378	263 734	174 644

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	74 663	74 663		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 892	9 892		
Personnel et comptes rattachés	4 424	4 424		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 219	29 219		
Taxe sur la valeur ajoutée	38 272	38 272		
Autres impôts taxes et assimilés	2 718	2 718		
Groupe et associés	457 820	457 820		
Produits constatés d'avance	5 917	5 917		
TOTAL	622 925	622 925		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	36 571			

Evaluation des créances et des dettes



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	603 605
PROVISION POUR CONGES PAYES	31 654
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	14 244
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	1 068
FORMATION PROFESSIONNELLE	1 649
AGIOS A PAYER	132
Total	652 352

Détail des charges constatées d'avance

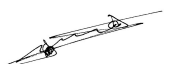


ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)



BIDAUD FINANCES
Société par Actions Simplifiée au capital de 14.800 euros
Siège social : 64, avenue François Mitterrand
91200 ATHIS MONS
438 476 491 RCS EVRY
(la « Société »)

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
EN DATE DU 28 JUIN 2019**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 344.852 euros, au compte « Report à nouveau », dont le solde inscrit au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018 débiteur pour un montant de 507.007 euros est, du fait de cette affectation, ramené à un solde débiteur de 162.155 euros.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié exact.


Le Président
Monsieur Denis BIDAUD

